

Organisme producteur : Insee

- [Consultez les « Informations Rapides » de cet indicateur.](#)

Avertissement

Les index en base antérieure à 2010 sont cessés, mais, comme pour tout changement de base, l'Insee propose systématiquement une « série correspondante » en face de chaque « série arrêtée », avec la règle de calcul suivante :

- avant le changement de base, c'est-à-dire jusqu'à septembre 2014 inclus, l'ancienne série est directement accessible et fait foi ;
- à partir du changement de base, c'est-à-dire depuis octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée de la manière suivante :
la série correspondante doit être multipliée par un coefficient de raccordement puis le produit ainsi obtenu arrondi à une décimale.

Présentation synthétique

Les index relatifs à l'aménagement paysager, à l'ingénierie et à la signalisation horizontale routière sont des indices de coût de diverses activités liées au secteur de la construction, principalement utilisés aux fins d'indexation de contrats. On y ajoute des sous-indices utilisés dans le calcul des index Bâtiment (BT) et Travaux Publics (TP), mais qui peuvent être utilisés de façon autonome : frais divers, transport routier lié à la construction, postes matériel des index BT et TP.

Depuis la création de l'index Ingénierie en 1973 et jusqu'aux valeurs de novembre 2013, ces index étaient publiés et calculés par le [Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie](#). En 2014, la maîtrise d'ouvrage de ces index a été confiée à l'Insee, en conservant provisoirement la méthodologie générale, les pondérations et l'année de référence. Dans la logique des indicateurs de court terme de l'Insee, un « changement de base » mettant à jour tous ces aspects méthodologiques a lieu tous les 5 ans. À partir de janvier 2015, les index divers de la construction sont donc présentés en base 2010, avec des premières valeurs définitives disponibles uniquement dans cette base se rapportant à octobre 2014. Une table de correspondance (cf. pdf Note méthodologique- Correspondance entre anciens et nouveaux index divers de la construction) munie de coefficients de raccordement permet d'utiliser ces nouveaux indices dans le cadre de contrats d'indexation faisant référence aux anciens indices, cessés aux valeurs de septembre 2014.

Objectifs

Ces indices permettent aux entreprises, collectivités locales et organismes publics d'indexer des contrats.

Les entreprises, les collectivités locales et les organismes publics peuvent utiliser ces index officiels pour les marchés d'aménagement paysager (espaces verts, fourniture de graines ou de végétaux), de marquage au sol routier (fournitures et bientôt prestations), ou de construction, quand des formules d'indexation particulières nécessitent d'isoler des composantes de coûts : transport routier de personnel ou de matériel (transport routier), frais divers couvrant un cadre responsable d'un chantier

de construction ou d'aménagement paysager (frais divers), coût du travail d'un ingénieur sur un chantier, y compris frais divers (ingénierie), coût d'usage des matériels pour la construction (postes matériel).

Les indices Fourniture de végétaux (FV) et Fourniture de graines (FG) sont utilisés pour le calcul des indices de travaux d'aménagements paysagers (espaces verts). Ils peuvent aussi être employés directement, en association avec d'autres éléments, dans les formules de révisions de prix. Le [fascicule 35](#) (fichier pdf) du cahier des clauses techniques et générales des marchés publics de travaux, relatif aux « aménagements paysagers, aires de sports et de loisirs de plein air » précise les définitions et les recommandations d'emploi de ces indices liés à l'aménagement paysagers.

Ces « index » sont constitués comme des formules paramétriques d'évolutions de coûts des différents intrants, comme il est préconisé dans [le guide](#) (fichier pdf) « Le prix dans les marchés publics » publié par la direction des affaires juridiques du Ministère de l'économie et des finances en avril 2013 (version 1.1), ou bien ce sont certains de ces intrants.

Base légale

Le [décret 2014-114 du 7 février 2014](#) et la [circulaire du 16 mai 2014 relative aux index nationaux BT, TP et divers de la construction](#) (fichier pdf) ont transféré la maîtrise d'ouvrage des indices et index de la construction à l'Insee, autrefois dévolue au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Champ couvert et liste des index divers calculés

Les index et indices divers dans la construction sont rapprochés des codes d'activité en [NAF 2008](#) et [CPF 2008](#) de façon à faciliter le choix du bon index, grâce aux notes de lecture de la nomenclature accessible sur le site de l'Insee :

Liste des index divers de la construction

NAF / CPF 2008, rév. 2	Index divers de la construction	
01.19	FG	Fournitures de graines
01.30	FV	Fournitures de végétaux
20.30	PMR	Produits de Marquage Routier (fournitures ou prestations)
42.11.20	TSH	Travaux de signalisation horizontale
41 à 43	FD	Poste Frais divers des index bâtiment et travaux publics
	MABTGO	Poste matériel des index bâtiment gros œuvre
	MABTSO	Poste Matériel des index bâtiment second œuvre
	MATP	Poste Matériel des index travaux publics
49.3	TRBT	Poste Transports routiers des index Bâtiments
49.41.19	TRTP	Poste Transports routiers des index Travaux Publics
71.1	ING	Ingénierie
81.3	EV1	Travaux de végétalisation
	EV2	Application de produits phytosanitaires
	EV3	Travaux de création d'espaces verts

Caractéristiques techniques

Méthodologie

Les index divers de la construction sont des indices de coûts de diverses activités liées au secteur de la construction, appréhendés à partir de 6 postes dans une démarche de comptabilité analytique : « coût du travail » jadis appelé « salaires et charges », « matériaux », « matériel », « énergie », « transport », « frais divers », analogue à l'approche « KLEMS » des économistes de la productivité (K = capital pour « matériel », L = labour pour « travail », E = energy pour « énergie », M = materials pour « matériaux », S = services pour « frais divers », ici on a ajouté T = transport pour « transport »).

La correspondance entre les postes des index et les comptes du plan comptable général est précisée ci-après, sachant que l'affectation au poste « transport » a été jugée prioritaire sur tous les autres :

Postes	Comptabilité générale d'entreprises	
K Capital	605	Achat de matériel, équipements et travaux
	606 \ 6061	Achats non stockés (petit matériel)
	612 \ partiel	Crédit-bail hors matériel de transport
	6131 \ partiel	Location mobilière hors matériel de transport
	615 \ partiel	Entretien et réparations hors matériel de transport
	68 \ partiel	Dotations aux amortissements immobilisations mobilières hors matériel de transport
L Travail	604	Achats d'études et prestations de services
	621	Personnel extérieur à l'entreprise
	6311	Taxes sur les salaires
	64	Charges de personnel
E Énergie	60221 \ partiel	Combustibles hors carburants
	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, électricité)
M Matériaux	601	Achats stockés
	602 \ 60221	Autres approvisionnements
	609	Rabais, remises et ristournes sur achats
S Services	61	Services extérieurs moins 611 « sous-traitance générale », moins 612 « crédit-bail », moins 6131 « Location mobilière », moins 615 « entretien et réparations », moins 6163 « assurance transport »
	622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires
	623	Publicité, relations publiques
	625	Déplacements, missions et réceptions
	626	Frais postaux et télécommunications
	68 \ partiel	Dotations aux amortissements immobilisations immobilières
T Transport	60221 \ partiel	Carburants
	Part du 612	Crédit-bail sur matériel de transport
	Part du 6135	Frais de location de camion sans conducteurs
	Part du 6155	Entretien réparation du matériel de transport

	6163	Assurance transport
	624	Transport collectif de biens et transport collectif de personnel
	68 \ partiel	Dotation aux amortissements du matériel de transport

L'analyse comptable des entreprises concernées (ou des chantiers concernés) détermine la pondération de chaque poste, au sein de chaque index. Chaque poste est semblablement décomposé en indices élémentaires (de coût ou de prix), issus de la statistique publique, avec une pondération. Les pondérations des postes et des indices élémentaires composant les postes sont normalement fixes pendant la durée de la base. Toutefois, la formule de calcul adoptée permettrait de modifier ces paramètres en cours de base, en n'affectant que les évolutions à partir d'une certaine date.

Agrégation et référence

Les index divers de la construction en base 2010 sont des indices de Laspeyres chaînés en référence 2010. Les postes sont obtenus par agrégation des indices élémentaires :

$$P(t) = P(t-1) * \frac{\sum_j \text{poids}(j,p) * J(t)}{\sum_j \text{poids}(j,p) * J(t-1)}$$

où p désigne le poste, j l'indice élémentaire.

Puis les index sont obtenus par agrégation des postes :

$$I_i(t) = I_i(t-1) * \frac{\sum_p \text{poids}(p,i) * P(t)}{\sum_p \text{poids}(p,i) * P(t-1)}$$

où i désigne l'index, p le poste.

Pondérations

Les pondérations de la base 2010 ont généralement été revues en liaison avec les fédérations professionnelles concernées (Fédération française du bâtiment, Fédération nationale des travaux publics, Groupement national interprofessionnel des semences et plants, Syndicat des équipements de la route), ou bien remontent aux travaux menés par le commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie avant 2013.

Pondérations (en %)

Pondération des index divers de la construction

Index divers de la construction	Postes						Total
	K Matériel	L Travail	E Énergie	M Matériaux	S Frais divers	T Transport	
ING	15,9	70,0			14,1		100,0
FD					100,0		100,0
TRBT						100,0	100,0
TRTP						100,0	100,0

PMR		20,0		80,0			100,0
TSH	8,0	35,0	6,0	40,0	5,0	6,0	100,0
EV1	10,0	40,0	5,0	35,0		10,0	100,0
EV2	10,0	40,0	5,0	35,0		10,0	100,0
EV3	9,0	55,0	6,0	21,0		9,0	100,0
EV4	15,0	75,0	10,0				100,0
FG				100,0			100,0
FV				100,0			100,0
MABTGO	100,0						100,0
MABTSO	100,0						100,0
MATP	100,0						100,0

Composition des indices et index divers

1. Espaces Verts « EV »

Ces index sont mensuels.

- EV1 : Travaux de végétalisation.
Les matériaux (35%) sont constitués par la « fourniture de graines », le matériel par le « matériel agricole » (10%), le transport par les « véhicules utilitaires » (10%), tandis que le gazole (5%) est la source d'énergie. Le coût du travail (40%) est appréhendé au travers de l'indice du coût horaire du travail dans le secteur de la « construction ».
- EV2 : Application de produits phytosanitaires.
Les matériaux sont constitués par les « produits agrochimiques pour l'agriculture » (35%), le matériel par le « matériel agricole » (10%), le transport par les « véhicules automobiles » (10%). Le gazole (5%) est la source d'énergie. Le coût du travail (40%) est appréhendé au travers de l'indice du coût horaire du travail dans le secteur de la « construction ».
- EV3 : Travaux de création d'espaces verts.
Les matériaux sont constitués par la « fourniture de végétaux » (18%) et la « fourniture de graines » (3%). Le matériel est composé par le « matériel agricole » (9%), le transport par les « véhicules automobiles » (9%). Le gazole (6%) est la source d'énergie. Le coût du travail (55%) est appréhendé au travers de l'indice du coût horaire du travail dans le secteur de la « construction ».
- EV4 : Travaux d'entretien d'espaces verts.
Le matériel est composé par le « matériel agricole » (15%). Le supercarburant sans plomb, indice d'octane 98 (10%), est la source d'énergie. Le coût du travail (75%) est appréhendé au travers de l'indice du coût horaire du travail dans le secteur de la « construction ».

2. Matériel « MABTGO », « MABTSO » et « MATP »

Ces index sont mensuels.

- Matériel bâtiment gros œuvre « MABTGO ».
L'évolution du coût du poste matériel pour les index bâtiment de gros œuvre (BT01, BT02, BT03, BT06, BT07 et BT50) est suivi à l'aide de l'index « MABTGO ». Le matériel est composé à égalité de machines pour l'extraction ou la construction et de véhicules utilitaires.

- Matériel bâtiment second œuvre « MABTSO ». L'évolution du coût du poste matériel pour les index bâtiment de second œuvre (autres index BT que BT01, BT02, BT03, BT06, BT07 et BT50) est suivie à l'aide de l'index « MABTSO ». Le matériel est composé d'autres machines outils.
- Matériel travaux publics « MATP ». L'évolution du coût du poste matériel pour les index travaux publics est suivie à l'aide de l'index « MATP ». Le matériel des travaux publics est composé de machines pour l'extraction ou la construction (50,4%), de réparation de machines et équipements mécaniques (9,6%) et de location et bail de machines et équipements pour la construction et le génie civil (40%).
- Voir pdf : Note methodologique-Composition des index MABTGO, MABTSO et MATP.

3. Transport bâtiment « TRBT »

L'évolution du coût des transports routiers pour les index bâtiment est suivie à l'aide de l'index « TRBT ».

Cet indice a été originellement élaboré par le Commissariat général au développement durable en concertation avec les représentants des professionnels du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, à partir d'une formule paramétrique.

Le matériel est composé par les « véhicules utilitaires » (35%) et les pneus (5%). Le gazole routier (20%) forme la source d'énergie. Le coût du travail (40%) est appréhendé au travers de l'indice du coût horaire du travail dans le secteur « transport et entreposage ».

4. Transport travaux publics « TRTP »

L'évolution du coût des transports routiers pour les index travaux publics est suivie à l'aide de l'index « TRTP ».

Cet indice composé uniquement de l'indice de prix de production des services « transport routier de fret de minéraux bruts et matériaux de construction ».

5. Frais divers « FD »

Ce poste a été défini afin de représenter forfaitairement les frais divers de gestion d'une entreprise de Bâtiment ou de Travaux Publics.

Les matériaux sont composés par la « papeterie » (16,0%). Le matériel est composé par l'« indice des loyers des activités tertiaires » (21%) et la bureautique (5%). Le transport est composé par les services de transport (14%) et les véhicules (13%). Les frais divers sont composés par les frais de communication (21%) et les frais de restauration (5%). Le coût du travail (5%) est appréhendé au travers de l'indice du coût horaire du travail dans les « activités spécialisées, scientifiques, techniques ».

- Voir pdf : Note methodologique-Composition de l'index FD.

6. Ingénierie « ING »

L'index Ingénierie est calculé mensuellement.

Le matériel est composé par le « coût de la construction » (3%) et le MIG EBIQ - Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements (12,9%). Les frais divers sont composés par l'indice de

prix à la consommation « Transports, communications et hôtellerie » (12,1%). Le coût du travail (70%) est appréhendé au travers de l'indice du coût horaire du travail dans les « activités spécialisées, scientifiques, techniques ».

7. Produits de Marquage Routier « PMR »

Les emballages métalliques rentrent à hauteur de 10 points dans le poste « matériaux », ils sont estimés par les produits plats laminés à froid non revêtus en aciers non alliés de qualité. Les autres composantes sont des produits chimiques souvent très particuliers : carbonate de calcium, dioxyde de titane, acétate d'éthyle, acétone, résine de pétrole, peintures. Le coût du travail est estimé par l'indice du coût horaire du travail des industries manufacturières.

Cet indice de fournitures est calculé trimestriellement.

8. Travaux de signalisation horizontale « TSH »

Le coût du matériel est reflété par l'indice du poste matériel pour les index travaux publics et est suivi à l'aide de l'index « MATP ». Le coût du travail est estimé par l'indice du coût horaire du travail dans la construction. Le coût de l'énergie est appréhendé au travers du coût du gazole non routier. Les matériaux sont représentés par l'index PMR (produits de marquage routier), les frais divers par le poste « FD » et les transports par l'index Transport travaux publics « TRTP ».

Cet indice de prestations est calculé trimestriellement.

9. Fournitures de graines « FG »

Cet indice est calculé à partir des informations fournies trimestriellement par le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants. Il représente la variation des prix d'un échantillon de graines comportant le fétuque élevé gazon, le fétuque rouge, le pâturin des prés et le ray-grass anglais Gazon.

10. Fournitures de végétaux « FV »

Cet indice est calculé annuellement.

Il représente la variation des prix d'un échantillon d'arbres gros sujets, d'arbres d'alignement, d'arbustes persistants, d'arbustes caducs, et de conifères.

Sources d'information

1. Le poste « salaires et charges » est constitué de l'indice du coût horaire du travail dans le secteur correspondant, avec un décalage de 3 mois.
2. Les indices élémentaires des autres postes sont essentiellement constitués des indices de prix de production, particulièrement de la [production de l'industrie française à destination du marché français, à prix de marché \(pour indexation de contrats\)](#).
3. Les autres indices sont tous issus de la statistique publique.

Unité statistique enquêtée

Les autres indices et index ne donnent pas lieu à une enquête nouvelle, mais utilisent les statistiques publiques existantes, notamment celles issues de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services ([OPISE](#)), pour constituer les indices élémentaires. Conceptuellement, l'unité observée sur

ses coûts est une branche ou sous-branche d'activité des entreprises françaises de construction.

Périodicité de l'opération

Mensuelle en général, trimestrielle pour les fournitures de graines et les produits de marquage routier, annuelle pour la fourniture de végétaux.

Diffusion

Les index divers de la construction sont diffusés trois mois après le mois sous revue, sur le site de la BDM, dans le thème [prix et indices de prix](#), rubrique « Indices de prix ou de coût de production et indices de prix d'importation », sous-rubriques « Construction » et « Coûts de production - Base 2010 ». Ils sont aussi publiés au Journal Officiel.

Raccordement entre les anciens et nouveaux index divers de la construction

Les index de la construction d'octobre 2014, dont la publication a eu lieu le 15 janvier 2015, étaient les premiers à être publiés directement en base 2010. Les index divers de la construction de la base précédente sont donc cessés mais, comme pour tout changement de base, l'Insee propose systématiquement une « série correspondante » en face de chaque « série arrêtée », avec la règle de calcul suivante :

- avant le changement de base, c'est-à-dire jusqu'à septembre 2014 inclus, l'ancienne série est directement accessible et fait foi ;
- à partir du changement de base, c'est-à-dire depuis octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée de la manière suivante :
la série correspondante doit être multipliée par un coefficient de raccordement puis le produit ainsi obtenu arrondi à une décimale.

Comme la liste des index divers de la construction a évolué, un point d'attention est à signaler :

- l'index TR de la base précédente présente deux séries correspondantes en base 2010 : TRBT et TRTP. Normalement, la nature de l'ouvrage en cause et/ou du type de transport (de voyageurs ou de fret) permet de déterminer la bonne série correspondante à utiliser pour prolonger l'ancienne série dans le cadre d'un contrat donné.

Comme le rappelle la [Direction des Affaires Juridiques des ministères économiques et financiers](#), dans une [question/réponse](#) (fichier pdf) dédiée à ce changement de base des index de la construction :

Il n'est pas nécessaire de rédiger un avenant pour prolonger une ancienne série par une série correspondante (nouvelle) et un coefficient de raccordement publiés par l'Insee quand la série correspondante est unique : l'information du comptable suffit. En revanche, quand plusieurs séries correspondantes sont proposées, le choix de la série correspondante doit faire l'objet d'un avenant, sauf si en raison de l'objet même du marché, l'index nouveau s'impose à l'évidence et dans la mesure où le libellé de l'index (notamment son numéro de référence BTxx ou TPxx) n'est pas substantiellement modifié. Si l'objet du marché justifie l'utilisation de plus d'un index dans la nouvelle série par rapport à la série ancienne, un avenant est également nécessaire.

Cf. pdf : Note methodologique-Correspondance entre anciens et nouveaux index divers de la construction.

Historique

- Indice PsdA (Produits et services divers), remplacé par trois postes distincts : Transports (TR), Frais divers (FD) et Énergie ;
[Communiqué du 30 avril 1992-ECOC9210083B](#) (pdf, 6 063 Ko).
- [Circulaire du 29/02/08 sur la création des indices Espaces Verts](#) (pdf, 77 Ko).